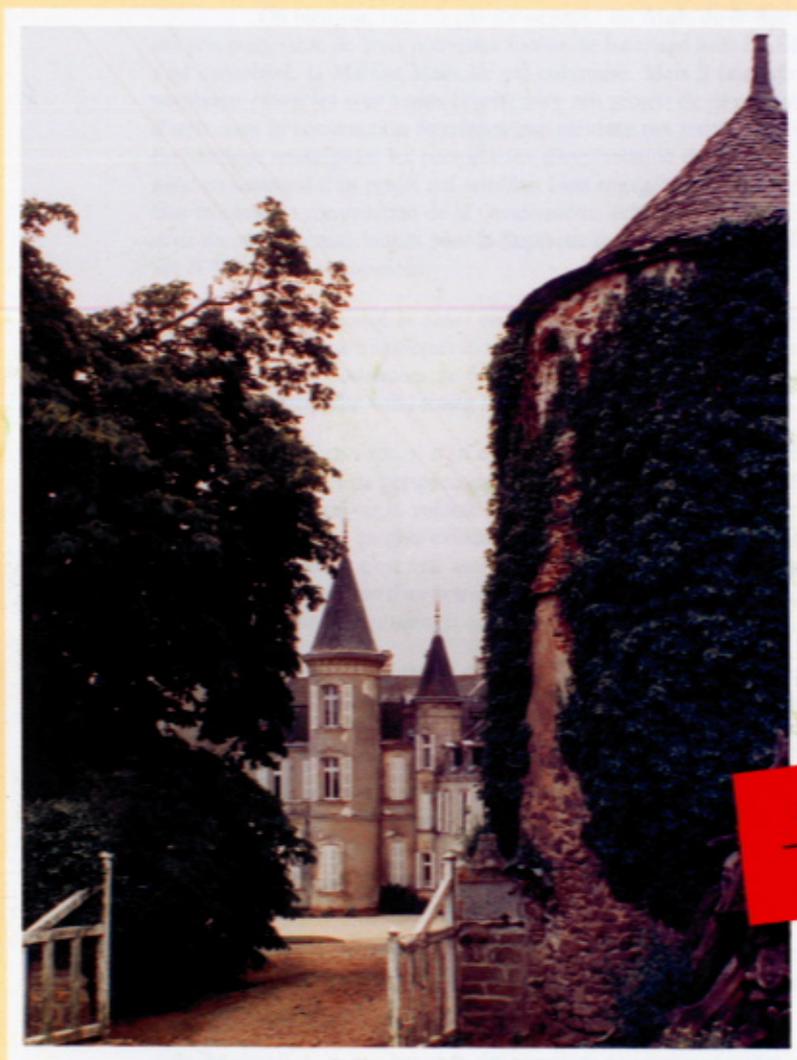


# Argentré



N°8  
MARS 93

Bulletin Municipal

---

---

---

---

---

# Editorial

**G**uerre, famine, précarité, chômage, licenciements, défaillances d'entreprises, persistance des difficultés de l'agriculture, ont marqué l'année 1992 qui, sur le plan communal, sans être aussi noire, n'aura pas été non plus un grand cru.

Oh bien sûr, tout n'a pas été négatif : les Aînés du 3<sup>e</sup> Age et les Jeunes ont pris possession de leurs nouveaux locaux, le Jumelage avec BABENHAUSEN s'est concrétisé, la Maison Médicale est construite. Mais il faut admettre que de nombreux obstacles sont venus contrecarrer nos projets de développement : coup d'arrêt dans la construction entraînant une mévente des terrains à bâtir, marasme économique restreignant les perspectives d'implantation d'entreprises (notamment mise en sommeil d'un projet qui semblait bien engagé), dérapage des prix remettant en cause la construction de la Gendarmerie, échec des négociations engagées avec les commerçants locaux pour la Supérette malgré une concertation très poussée et de grandes concessions.

A cet énoncé et aussi en raison des incertitudes qui règnent sur la future organisation de l'agglomération lavalloise, sur l'avenir du District et la place qui sera faite aux Communes de deuxième couronne, vous allez peut-être penser que votre Municipalité voit l'année 1993 avec pessimisme.

Rassurez-vous, il n'en est rien : les difficultés rencontrées sont porteuses d'évolution et de perspectives nouvelles. C'est vrai en matière de coopération intercommunale où la volonté des Communes de s'organiser et de travailler ensemble est de plus en plus évidente et doit déboucher sur des progrès substantiels dès cette année ; c'est vrai aussi sur un plan purement local où nous gardons l'espoir de concrétisation d'un nouveau projet intéressant : vous me pardonnerez de ne pas en dire plus, par prudence, aujourd'hui.

Sachez que votre Municipalité garde foi et espérance en l'avenir et qu'elle formule le vœu qu'il en soit de même pour chacun d'entre vous.

**M. DESCOTTES**

## A PROPOS DU RETARD DE PARUTION

Pour des raisons de surcroît d'occupation en janvier-février, ce Bulletin Municipal n'a pu être édité "dans les temps". Je m'en excuse auprès des Argentréens et plus particulièrement auprès des Associations, nos partenaires.

Afin de rétablir la bonne habitude des parutions en janvier et juillet et pour "équivaloir" l'année 93, le prochain bulletin paraîtra dans la deuxième quinzaine de septembre.

**C. LEFORT**

---

---

---

---

---

---

---

---

# Réunions du Conseil Municipal

des 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre,  
2 novembre, 3 décembre, 21 décembre

## SÉANCE DU 6 JUILLET 1992

### Vacations des Sapeurs-Pompiers

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'ARGENTRÉ concernant la destruction des nids de guêpes et de frelons, et le vidage de puits,

Après en avoir délibéré,

**Décide de demander une somme forfaitaire de 100 F** aux personnes qui solliciteront les Sapeurs-Pompiers pour les destructions des nids de guêpes et de frelons ainsi que pour le vidage des puits.

**Précise** qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de ces personnes.

Cette décision est applicable dès le 1<sup>er</sup> Janvier 1992, ceci en accord avec le Chef de Corps.

### Aliénations d'immeubles

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'aliénation des immeubles ci-après désignés :

Maisons d'habitation très vétustes avec jardins :

- Section E - n° 19 - 22, rue du Maine ..... 01 a 75 ca
- Section E - n° 18 - Le bourg ..... 02 a 32 ca
- Section E - n° 20 - Rue du Maine ..... 00 a 67 ca
- Section E - n° 1058 - Rue du Maine ..... 01 a 31 ca  
06 a 05 ca

### Lotissement artisanal de la Carie.

#### Vente d'un terrain

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 7 Février 1985, visé le 11 Mars 1985, fixant à 30 F H.T. le prix de vente du mètre carré de terrain dans le lotissement artisanal de la Carie,

Désirant offrir du terrain à un prix compétitif,

**Décide** de ramener à 25 F H.T. le prix de vente du mètre carré de terrain dans le lotissement susvisé.

**Autorise** la vente du lot numéro 5, d'une contenance de 1915 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Jean-Yves, Auguste, Joseph FRÉARD, mécanicien, demeurant à ARGENTRÉ (Mayenne), lieu-dit "La Petite-Mouillère" au prix de 47 875 F H.T.

### Prorogation de la durée du Syndicat de Pays des Cinq Rivières

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Syndicat de Pays des Cinq Rivières en date du 9 Juin 1992 décidant la prorogation du Syndicat pour une durée de cinq années à compter du 27 Décembre 1992 et de le dénommer "Syndicat des Cinq Rivières Pays de LAVAL",

Vu la décision du Syndicat de solliciter l'accord des Communes qui le composent pour cette prolongation, ceci conformément à l'article L163-15 du Code des Communes,

Invité à se prononcer sur cette prorogation,

**Décide** à l'unanimité de proroger la durée du Syndicat pour cinq nouvelles années.

**Accepte** la nouvelle dénomination savoir "SYNDICAT DES CINQ RIVIERES PAYS DE LAVAL".

### Avenant n° 4 du contrat de traitement des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société HALBOUT-NETTOIEMENT a fait parvenir en Mairie un avenant au contrat concernant la modification du prix d'incinération des déchets ménagers à l'usine de PONTMAIN.

Cette décision fait suite aux dispositions prises par le SICTOM du NORD-OUEST MAYENNAIS pour augmenter le prix de traitement des ordures ménagères facturé aux Communes non adhérentes au SICTOM.

La nécessaire mise aux normes Européennes et l'examen des coûts de revient a en effet amené ce SICTOM, maître-d'œuvre de l'usine d'incinération, à porter le prix de traitement à 150 F par tonne au 1<sup>er</sup> Janvier 1993 avec révision le 1<sup>er</sup> Avril 1993.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avenant n° 4 au contrat de collecte et traitement des ordures ménagères présenté par la Société HALBOUT-NETTOIEMENT,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour le traitement des déchets applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 1993 avec révision possible le 1<sup>er</sup> Avril 1993.

### Subvention

Le Conseil Municipal,

**Décide** d'allouer un complément de subvention en faveur du FOYER DES JEUNES D'ARGENTRÉ, d'un montant de 2 000 F.

Cette somme sera prélevée sur le crédit de subvention non affectée de 10 000 F.

### Aménagement du centre bourg

Le pont-basculé a été cédé gratuitement aux Établissements GUY Michel S.A. à charge pour eux de le réinstaller. Deux conseillers regrettent que le self-service que la commune devait prendre en charge, n'ait pas été installé. "Une décision non suivie d'effets" pour ces deux élus. Une convention a été signée avec les Établissements GUY, permettant une utilisation de la bascule par tous les usagers.

### Contrats emploi-solidarité

Les C.E.S. des 2 agents d'entretien et d'une aide éduca-

tive sont renouvelés. Un contrat est proposé à un agent de service pour la Cantine.

### **Télécopieur**

Suite à une commande groupée de télécopieurs par le Centre de Gestion, la Mairie dotée d'un télécopieur TOSHIBA TF 156 F au prix de 4 900 F H.T.

Numéro d'appel : 43 37 32 49.

### **Aménagement de chemins ruraux**

Il a été confirmé que **seuls** les chemins ruraux desservant le siège des exploitations agricoles seraient goudronnés.

### **Interventions musicales en milieu scolaire**

Le Conseil accepte de financer le coût des interventions musicales (et/ou de danse) en milieu scolaire dispensées par l'A.D.D.M., à hauteur de 4 700 F pour les deux écoles.

### **Salle des fêtes**

Suite à des incidents survenus lors d'une soirée organisée à la salle des fêtes, il est demandé à chaque organisateur de s'assurer qu'aucun débordement n'ait lieu au détriment des particuliers habitant les alentours de la salle, lors de manifestation.

### **Aires sportives**

Compte tenu des dégradations constatées dans les salles de sports et regrettant que les recommandations de l'U.S. ARGENTRÉ n'aient pas été suivies d'effet, un arrêté municipal régleme l'utilisation des lieux.

Dorénavant, les salles seront fermées à clef, à charge pour l'U.S. ARGENTRÉ d'organiser leurs fréquentations.

### **Garantie de la commune pour un emprunt réalisé par l'Association Animation Argentré**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formée par l'Association ANIMATION ARGENTRÉ et tendant à obtenir la garantie de la Commune pour un emprunt à court terme de 25 000 F qu'elle réalise près de la Caisse de Crédit Agricole Anjou-Mayenne pour financer les investissements effectués pour les festivités,

Après en avoir délibéré,

**Décide** d'accorder sa garantie à l'Association ANIMATION ARGENTRÉ pour le remboursement d'un emprunt à court terme de 25 000 F que cette Association se propose de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole Anjou-Mayenne.

## **SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 1992**

### **Aide à la Somalie**

Le Conseil Municipal,

Vu l'opération lancée par le journal "OUEST-FRANCE" pour aider Médecins Sans Frontières qui luttent chaque jour aux côtés des Somaliens,

**Décide** d'attribuer une aide à la SOMALIE de 3 000 F qui sera prélevée sur le crédit de subvention de 5 000 F affecté aux Actions Humanitaires.

### **Surveillance des aires sportives**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 6 Août 1992 réglementant l'utilisation des salles des sports,

Considérant qu'une surveillance continue des bâtiments et des installations est nécessaire,

**Confirme** la mission de surveillance des aires sportives confiée à Monsieur JANS Daniel, demeurant à LAVAL (Mayenne), 1, place de la Commune, depuis le 1<sup>er</sup> août 1992.

### **Réalisation d'un emprunt près du Crédit Local de France**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des dispositions du projet de contrat de prêt et pièces annexes et après en avoir délibéré,

**Décide :**

Pour financer le programme d'investissement et le réaménagement de la dette, de contracter auprès du Crédit Local de France, un emprunt d'un montant de 51 025 615,00 JPY à taux révisable sur index LIBOR (taux interbancaire offert à LONDRES), au taux initial de 4,66 % l'an, assorti d'une marge de 0,60 % pour une durée de quinze ans, à échéance trimestrielle avec un amortissement constant du capital.

### **Utilisation de la Salle Polyvalente**

Le Conseil Municipal,

**Décide :**

1°) d'imposer aux utilisateurs de la Salle Polyvalente les dispositions ci-après :

a) veiller à ne pas nuire à l'environnement (notamment en maintenant fermées les ouvertures et en utilisant la sonorisation à un niveau de bruit acceptable).

b) respecter l'heure-limite d'utilisation de la salle.

c) rendre la salle et l'environnement en bon état (notamment par rapport aux bris de bouteilles).

2°) de solliciter, à titre de garantie, le versement d'une caution de 1 000 F qui sera restituée en tout ou partie sous réserve du respect des dispositions précitées.

# Réunions du Conseil Municipal

des 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre,  
2 novembre, 3 décembre, 21 décembre

3°) de faire signer à l'utilisateur une convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente.

## Construction d'une gendarmerie

Le projet pose question à la Municipalité en raison d'un investissement supérieur de 40 % à ce qui était primitivement prévu.

Si des économies importantes ne sont pas réalisées sur le projet et (ou) si des aides substantielles ne viennent pas abaisser le coût de l'opération, le projet sera différé voire abandonné. Il n'est pas question de faire supporter aux seuls contribuables argentréens le financement de la gendarmerie.

## Installations sportives

Monsieur FOUGÈRE donne le compte rendu de la visite effectuée le 2 septembre avec les responsables de la section football. Les travaux de séparation des 2 vestiaires ont été exécutés ; restent à réaliser par le club les peintures intérieures. Le local sous les tribunes de football sera terminé et utilisé pour moitié par la section de football et pour moitié par la Commune. La main courante du terrain d'honneur ainsi que le grillage à l'extérieur du parking seront remis en état. Comme prévu, des vestiaires sont en cours d'aménagement près de la Mairie et une classe en préfabriqué est mise à la disposition des responsables du football pour les réunions. Enfin, une solution est recherchée pour un abri au terrain des Marzelles.

## Foyer des jeunes

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a inauguré le 31 juillet les nouveaux locaux du FOYER DES JEUNES qui compte, à ce jour, une centaine d'adhérents. Pour la conformité des locaux, des travaux ont dû être réalisés pour un montant de près de 30 000 F.

## Fleurissement

Au palmarès départemental, dans l'arrondissement de LAVAL, ARGENTRÉ obtient une 5<sup>e</sup> place dans la catégorie des 1001 à 5000 habitants devant VAIGES, NUILLÉ-SUR-VICOIN, PORT-BRILLET, SAINT-OUEN-DES-TOITS.

Les prix en espèces et en nature seront reconduits pour le concours de Maisons Fleuries.

## SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1992

### Vote de subventions

Le Conseil Municipal,

Vu les demandes de subvention présentées par l'Union Sportive Argentréenne et le Cyclo-Sport ARGENTRÉ,

Attendu que le crédit de subvention inscrit au budget primitif 1992 pour l'Association des Agents des Collectivités Locales est insuffisant,

### Vote :

- une subvention exceptionnelle de 4 000 F à la section football pour la montée en championnat régional.
- une subvention exceptionnelle de 2 000 F à la section volley-ball pour la montée en championnat régional.
- une subvention de 1 000 F au Cyclo-Sport Argentré pour l'achat de matériel.
- un complément de subvention de 3 400 F à l'Association des Agents des Collectivités Locales (primes de fin d'année).

## Budget supplémentaire 1992

Le Conseil adopte à l'unanimité les propositions de la Commission des Finances pour le budget supplémentaire.

Il comporte surtout des ajustements pour la section de fonctionnement (126 954 F) et pour la section d'investissement, l'inscription d'un crédit de 164 243 F pour des opérations nouvelles.

## Modification du plan d'occupation des sols

Une enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols débutera le 16 novembre pour se terminer le 16 décembre.

Les éléments suivants font l'objet de la modification :

- extension vers le sud-ouest de la zone NAh au lieu-dit "le Vallon".
- extension de la zone NB route de Montsûrs, avec accès au départ du chemin des Coprins.
- ramener de 10 à 5 le nombre de logements minimum par opération dans les zones NAh.
- transformer la zone NAc en dessous du centre bourg, en zone NAh.
- autoriser les installations des équipements publics, commerce, service, bureaux, dans les zones NAh.
- mise à jour des plans en supprimant les emplacements réservés devenus propriété de la Commune.
- compléter par les emplacements réservés suivants :
  - terrain situé sur l'allée d'Hauterive permettant la liaison piétonne entre le lotissement du Plessis, la zone NAh située près du chemin des Marzelles et l'allée d'Hauterive.
  - terrain situé au nord de la place de l'Église et permettant la création d'une voie entre la place de l'Église et les zones à urbaniser situées au nord.

## Avancement des travaux centre bourg

L'installation des candélabres marque la fin de la première phase des travaux d'aménagement, la deuxième partie devant se faire en parallèle à la construction des commerces et logements locatifs.

Les dépenses réalisées avant le 31 décembre 1992 sont de l'ordre de 1 025 000 F T.T.C. La dépense nette prévisible

pour la deuxième phase d'aménagement à réaliser en 1993 est estimée à 680 000 F T.T.C.

### Dépôt des brosses

Il a été rendu compte de la visite effectuée au dépôt des Brosses par la Commission Environnement. Un important volume de déchets et d'objets encombrants a été constaté. Plusieurs suggestions ont été émises : la mise à disposition de bennes pour objets encombrants (une fois par mois), pour les végétaux : tontes de pelouses, tailles de haies (pendant des périodes déterminées) ; le passage plus répété des engins d'enfouissement. Le coût de ces opérations est toutefois à prendre en considération. Une étude doit permettre de dégager des solutions.

### Commission enseignement

A l'école Saint-Cyr et Sainte-Julitte, des travaux de renforcement et d'isolation d'une classe en préfabriqué s'imposent. L'attribution d'un photocopieur à cette école a été décidée et sera inscrite au budget primitif 1993.

A l'école Jacques-Yves Cousteau, il est demandé l'aménagement du terrain annexe (nivellement et engazonnement à prévoir), l'installation d'un panneau de basket et de bancs dans la cour, la mise en place de rideaux dans certaines classes (étude en cours).

## SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1992

### Chauffage de l'église participation de la paroisse

Le Conseil Municipal,

Attendu que par suite des travaux d'aménagement du centre bourg, le transfert de la chaufferie de l'église a dû être envisagé,

Vu la réinstallation de la chaudière du chauffage de l'église dans le sous-sol du presbytère entraînant des travaux importants de l'ordre de 230 000 F.

Considérant que la Paroisse a donné un accord de principe pour participer à ces travaux dans la limite de 20 000 F,

Après en avoir délibéré,

**Fixe** à 20 000 F le montant de la participation de la Paroisse aux travaux d'installation du chauffage.

### Centralisation de l'alerte

Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers attire l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de transformer le matériel actuel de radio en y adjoignant une carte informatique.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le matériel dont dispose le Corps de Sapeurs-Pompiers doit être fonctionnel,

**Donne** son accord pour l'achat de ce matériel.

**Décide** l'inscription d'un crédit de 10 000 F au Budget Primitif de 1993 pour financer cet équipement.

**Sollicite** la subvention départementale à hauteur de 50 % pour la transformation du matériel de centralisation de l'alerte.

### Enquête publique. Élevage porcin sur Saint-Cénére

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier d'enquête publique concernant un élevage porcin de 95 truies et 600 porcs à l'engrais sur la commune de SAINT-CÉNERÉ (Mayenne), lieu-dit "Le Grand Pré Rond".

Il invite l'assemblée à donner un avis sur le projet d'exploitation après extension, par Monsieur Daniel VAILLANT de cet élevage.

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

**N'a pas** d'observation particulière à formuler sur le projet,

**Demande** que toutes les mesures soient prises pour la protection des tiers et de l'environnement.

**Exige** qu'une surveillance très stricte des installations et de l'épandage soit correctement assurée.

### Aménagement du cimetière

Monsieur TRIQUET, Maire-Adjoint, rend compte au Conseil des travaux de la Commission d'Administration Générale relatifs à l'aménagement du cimetière.

Les carrés E et F (partie droite du cimetière) seront exploités après modification du plan réalisé en 1975 ; ainsi une quinzaine d'emplacements seront disponibles pour des caveaux.

Sont notamment décidés : l'abattage des sapins près de la croix, la suppression de l'ancienne remise, la construction d'un nouveau bâtiment en dur où sera visible la maquette du cimetière, la création d'un ossuaire derrière la croix, la réfection du mur limitant le "dépôt voirie".

Un emplacement au bas du cimetière est destiné à recevoir les monuments et stèles déposés à la suite d'inhumation. L'exécution des bordures et le goudronnage des allées pourraient être programmés en 1993 et 1994. Pour l'instant, il est procédé à l'identification des tombes ; il a été en fait constaté que sur certains terrains communs des monuments existaient. Les familles seront invitées à régulariser cette situation.

### Trottoirs rue des Sports

Les travaux de remise en état du sol des trottoirs de la rue des Sports (entre la rue de Bel Air et la rue de la Vallée) seront exécutés par l'entreprise COCHERY-BOURDIN-CHAUSSE pour la somme de 59 960,60 F T.T.C. La solution enrobés a été choisie.

# Réunions du Conseil Municipal

des 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre,  
2 novembre, 3 décembre, 21 décembre

## Construction d'une gendarmerie

Monsieur le Maire expose au Conseil que le dossier de gendarmerie est bloqué en raison des nouvelles données fournies par Monsieur Constant DUROY, architecte et qui sont très différentes de celles qui avaient été indiquées au démarrage du projet.

Le différend porte sur les travaux de VRD dans l'enceinte de la gendarmerie.

L'architecte affirme que c'est seulement le 16 septembre 1992 que la Municipalité a décidé d'intégrer ces VRD internes au casernement dans le coût des travaux de la gendarmerie alors que la consultation sur esquisse du 7 Février 1991 prévoyait "l'aménagement de tout l'espace extérieur inclus dans le périmètre défini par le schéma d'aménagement de l'ensemble de la zone d'habitation".

L'A.P.S., qui fait bien état de ces travaux de VRD le prouve d'ailleurs sans contestation. Peut-être l'architecte a-t-il minimisé l'importance de ces travaux à l'origine ?

A cela, se sont ajoutées quelques exigences nouvelles de la gendarmerie, telles que la nécessité d'une deuxième sortie, d'un pylone, etc.

Le tout entraîne une augmentation importante des coûts (environ 1 700 000 F) que la Commune ne peut seule prendre en charge alors que la participation de l'État calculée sur des bases de 1986 ne varie pas d'un iota.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Confirme** que la Commune ne pourra supporter une dépense globale supérieure à 6 200 000 F, c'est-à-dire pour la gendarmerie proprement dite 5 500 000 F T.T.C. toutes dépenses confondues (VRD internes, honoraires).

**Note** qu'un courrier est adressé en ce sens à Monsieur DUROY, architecte, pour qu'une solution positive puisse être trouvée.

## SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1992

### Dossier supérette

Monsieur PROUST a décidé d'agrandir sa surface de vente en achetant une maison contiguë à son magasin.

Cette initiative privée pour le commerce local crée une certaine contrariété au projet communal initié depuis 3 ans et qui était un fait générateur pour l'aménagement du centre bourg.

Des négociations étant entreprises près des investisseurs extérieurs à la Commune et pour permettre de poursuivre l'étude de faisabilité entreprise, Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le droit de préemption de l'immeuble situé à ARGENTRÉ, 2, rue des Sports, appartenant à Madame CHAUVIGNÉ, née GUYON Anna.

Le Conseil Municipal,

Considérant la remise en cause partielle de l'aménagement du centre bourg,

Vu l'étude de faisabilité en cours,

**Décide** de repousser au 21 décembre 1992 la décision à prendre pour le droit de préemption urbain, ceci à l'issue d'un vote à bulletin secret dont les résultats suivent :

votants = 19 exprimés = 19

12 voix pour repousser la décision et 7 contre.

## Classement dans la voirie communale des voies privées de lotissements

Le Conseil Municipal, saisi de demandes de classement dans la voirie communale des voies privées ouvertes à la circulation publique des lotissements privés dits "de la Vallée de la Jouanne" et du "Champ de la Vigne", charge la D.D.E. de constituer le dossier d'enquête publique.

Il est décidé de profiter des travaux d'assainissement à réaliser courant 1993 par le S.I.A.E.P. d'Argentré-Sud dans le lotissement du Champ de la Vigne pour remettre en état la voirie de celui-ci.

## Contrat Emploi Solidarité

Le Conseil est favorable pour l'engagement dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité pour une durée déterminée de six mois de deux salariés :

– l'un pour le service de bibliothèque à l'école Jacques-Yves Cousteau,

– l'autre pour le service de garderie.

## SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1992

### Droit de préemption

Le Conseil Municipal,

Vu ses délibérations des 2 Novembre 1992 et 3 Décembre 1992 concernant l'exercice du droit de préemption sur un immeuble appartenant à Madame Anna CHAUVIGNÉ,

Vu les trois hypothèses possibles qui peuvent ou non nécessiter un droit de préemption empêchant une extension du commerce local :

– préemption inutile si une structure plus importante s'installe ou si la petite structure ne trouve pas preneur,

– préemption indispensable si un Relais Mousquetaire est en mesure de s'installer.

Après en avoir délibéré,

Se prononce ainsi par vote

votants = 16 exprimés = 15

Pour la non préemption = 8

Pour la préemption = 7

La Commune renonce en conséquence à faire valoir son droit de préemption sur les immeubles cadastrés section E, n° 114 et section B, n° 536, Commune d'Argentré, appartenant à Madame CHAUVIGNÉ, née GUYON Anna.

# La vie des associations

## Amicale laïque

Lors de l'Assemblée Générale du 25 septembre 1992 où seulement 4 familles sur 140 environ étaient représentées, l'Amicale a réussi quand même à renouveler son bureau qui se compose comme suit :

Président	M. Henri-Xavier ROUSSEL
Vice-Président	M. Dominique ETILLEUX
Trésorier	M. Christian SAVARIS
Secrétaire	M <sup>me</sup> Marie-Hélène MAINE
Trésorier-Adjoint	M. Pierre FOISNEL
Secrétaire-Adjoint	M <sup>me</sup> Annick RENAULT
Les Membres	M <sup>me</sup> Laurence GUITET, Ermelinda CHESNEAU, Marie-Claude GRUAIST, Catherine LEBOS et M. Hubert SOCHON.

Cette année, l'Amicale a décidé d'innover en organisant une soirée théâtrale le 16 janvier avec la troupe de Saint-Berthevin "Les Baladins" primée 2 années consécutives au Festival Amateur du Théâtre en Mayenne.

La soirée familiale aura lieu le 17 avril.

La fête de plein air sera le 20 juin et le concours de pétanque le 11 septembre.

Je tiens à remercier tous les membres de l'ancien bureau pour leurs bons dévouements à l'occasion de toutes les manifestations organisées.

Le Président  
Henri-Xavier Roussel

## Comice Agricole Cantonnale

Le Comice Agricole du Canton d'ARGENTRÉ présentera sa manifestation annuelle le samedi 3 juillet 1993 à partir de 9 heures sous l'ombre des arbres de l'Allée d'Hauterive.

Nous y trouverons comme à l'habitude des bovins de toutes les races élevées dans notre canton et aussi les chevaux qui attirent toujours l'attention des éleveurs bien sûr mais aussi de tous les visiteurs et surtout des enfants.

Sont aussi prévus des classements de synthèse de performances économiques et sociales si fragiles en ces moments difficiles pour l'élevage et l'agriculture en général.

Les concours de jugement du bétail et de bonne tenue de ferme sont maintenus. La date de notre Comice a été modifiée puisque celui-ci avait lieu le troisième samedi de juillet, ceci afin d'éviter de se dérouler pendant la période de la moisson, ce qui indisposait les éleveurs suite à la surcharge de travail pour la préparation et la présentation de leurs animaux.

Afin d'encourager tous nos éleveurs toujours aussi fiers de leur travail et de leur savoir-faire, Venez tous dans l'allée d'Hauterive le 3 juillet.

Le Secrétaire  
J.-B. Leveillé

## A.G.O.R.A.

Malgré la faible participation des familles, une nouvelle association est née : A.G.O.R.A. (Animation de la Garderie Organisation de la Restauration Argentré).

Le bureau est composé comme suit :

Présidente	M <sup>me</sup> BOILEVIN-GAPIHAN
Vice-Président	M. GRUDÉ
Secrétaire-Trésorière	M <sup>me</sup> BOUILLY
Secrétaire-Trésorière-Adjointe	M <sup>me</sup> BRÉHARD
Les Membres	M <sup>me</sup> LONGUEVRE M. LEFORT M. VIVIEN

### 1 - Service restauration

De gros efforts sont faits pour offrir aux enfants des repas équilibrés, variés et tout simplement délicieux.

Bravo à Monsieur Jacky VIVIEN, le cuisinier, et à toute son équipe.

Les menus sont contrôlés par une diététicienne de la D.D.A.S.S.

Nous rappelons aux familles qu'elles peuvent demander les menus à la mairie.

### 2 - Service animation - garderie

Nous voulons saluer l'efficacité et la gentillesse des personnes encadrant nos enfants à la garderie :

- Madame Josette BRÉHARD
- Madame Jeannine JOUANNEAU.

Il faut voir avec quelle ingéniosité, quelle générosité, elles ont fait décorer par les enfants la salle "garderie-restaurant" pour Noël.

### 3 - Activités - projets - réflexions

- Il nous faut dans l'immédiat acheter d'autres jouets (puzzles, lotos, jeux de société, livres, etc.) pour le plaisir des enfants, pour que le temps passé à la garderie soit avant tout un moment de détente et d'enrichissement.
- En accord avec la mairie, nous désirons créer un emploi contrat de solidarité afin d'encadrer encore mieux les enfants. Actuellement, nous sommes à la recherche de cette personne.
- Le fait que la garderie soit dans le même local que le restaurant scolaire n'est très certainement pas l'idéal. Cela ne permet pas de conférer à la garderie, un espace spacieux et chaleureux. Il nous faut donc dès à présent réfléchir à un éventuel projet (à moyen terme) afin d'améliorer, voire agrandir, déplacer l'espace garderie.
- Et si nos enfants nous disaient : "Maman, va faire les magasins avec tes copines, moi je veux aller à la garderie avec mes ami(e)s."

Le Bureau

# La vie des associations

## École Saint-Cyr – Sainte-Julitte

La première réunion du nouveau bureau de l'A.P.E.L. de l'école Saint-Cyr – Sainte-Julitte s'est tenue le 15 décembre dernier.

Le sujet principal était la préparation de la fête de Noël qui a eu lieu le 18 décembre.

Il a été arrêté un programme de manifestations pédagogiques pour les deuxième et troisième trimestres 1992/93 :

- réunion d'information sur la lecture, avec participation d'un intervenant spécialisé,
- exposition de livres sur le thème du **conte** (projet pédagogique de l'école), relais de la fête de Noël,
- soirée débat dont le sujet sera "apprendre aux enfants à faire des choix", avec participation d'un psychologue.

En conclusion, il a été émis le souhait que l'ensemble des familles se mobilise tant pour les manifestations pédagogiques que pour les fêtes.

Composition du nouveau bureau :

Madame LEFRAY

Monsieur BESNIER

Monsieur MARTEAU

Madame DAVOUST

Monsieur GUYARD

Madame PICHARD

Madame GIFFARD

Madame GENIN

Monsieur FOLLIOU

Madame DUMANT

Madame CARCEL

Madame HIBOU

## École Saint-Cyr – Argentré : visite du Vieux Château de Laval

Dans le cadre des Activités Culturelles à l'école, le **jeudi 17 décembre**, les enfants des C.P. – C.E. ont bénéficié d'une visite guidée du Vieux Château de LAVAL. Quelle découverte passionnante pour ces élèves, alors qu'ils commencent à étudier l'HISTOIRE DE FRANCE chaque semaine.



De la cour extérieure, nous avons une vue d'ensemble :

- les diverses parties construites ou rénovées à différentes époques (la plus ancienne datant du XI<sup>e</sup> siècle et construite par Guy de Laval),
- l'architecture et les sculptures de la Renaissance qui ont beaucoup retenu l'attention des enfants.

Pénétrant ensuite à l'intérieur, nous visitons d'abord l'ancienne CHAPELLE.

Nous y découvrons le style roman avec plusieurs colonnes décorées de feuilles d'acanthé, ainsi qu'un sarcophage datant du XVI<sup>e</sup> : celui d'Anne d'Alègre, femme d'un Seigneur de Laval.

Du haut des REMPARTS, nous observons l'ancien LAVAL : ses rues étroites, ses maisons à colombages, le vieux pont et la Mayenne, la Cathédrale qui domine...

Nous devinons combien LAVAL était petit autrefois par rapport à aujourd'hui.

Le DONJON nous parle tout particulièrement de ce qui se vivait au MOYEN-AGE : les douves, l'emplacement du pont-levis, les meurtrières, l'épaisseur des murs...

Nous apprenons qu'à cette époque, les archives étaient conservées suspendues au plafond.

Dans une des salles, nous imaginons un peu la vie du grand chirurgien Ambroise Paré grâce à son buste et aux divers instruments dont il se servait pour opérer les blessés sur le champ de bataille.

Il fut également le chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

Par l'escalier à vis, nous montons jusqu'au sommet de la TOUR où nous sommes frappés par la solidité de la charpente due à sa forme originale, celle d'une grande roue.

Pour terminer, nous admirons les nombreuses peintures dans plusieurs salles du bas.

La petite pièce ronde où sont exposés une vingtaine de tableaux contemporains du Brésil nous a particulièrement intéressés.

Nous avons pris le temps de regarder, de contempler toutes ces œuvres.

A leur tour, les enfants oseront peut-être s'exprimer à leur manière.



## Association Animation Argentré

Et le spectacle continue !

Après l'Assemblée Générale du 18 septembre, nous vous présentons le nouveau bureau de l'Association Animation Argentré :

<i>Président</i>	Maurice BRÉHARD
<i>Vice-Président</i>	Jean-Pierre MAILLET
<i>Trésorier</i>	Pierre SAVARIS
<i>Trésorier-Adjoint</i>	Gérard PROUIN *
<i>Secrétaire</i>	Pascale JAZAT
<i>Secrétaire-Adjoint</i>	Dominique FONTAINE
<i>Les Membres</i>	B. BRÉHIN, R. DEBLOIS, P. DUGRA-VOT, D. BRAULT, H. GRUAIST, M.-A. MAIGNAN, A. HOUSSEAU, F. MAILLET



Nous comptons sur toutes les personnes ayant déjà participé, depuis de nombreuses années à notre spectacle ainsi que sur les nouveaux acteurs.

**RÉSERVEZ LES DATES  
DU 9, 10 ET 11 JUILLET 1993.**

La réussite de ce nouveau spectacle repose sur votre motivation.

Une soirée de présentation aura lieu :

**vendredi 16 avril 1993 à 20 h 30**

**VENEZ NOMBREUX NOUS REJOINDRE !!**

## Club du 3<sup>e</sup> âge

Le second trimestre 1992 aura été marqué par notre installation dans les locaux de l'ancienne école primaire. Le transfert s'est déroulé le 15 juillet dans les meilleures conditions et c'est ainsi que l'inauguration a pu avoir lieu le 11 septembre pour la plus grande joie des 90 adhérents présents.

Et maintenant, il faut "fonctionner" : notre coin réserve est complètement équipé grâce à l'eau courante sur évier, changement très apprécié. La salle, bien éclairée, est spacieuse et chaque jeudi, nous pouvons nous distraire, chacun

à notre convenance. Les marches de l'entrée sont remplacées par un plan incliné plus pratique pour nous et deux portes neuves rénovent le local.



Comme cette belle salle est polyvalente, nous avons envisagé quelques petits changements pour 1993 : les promenades pédestres ont lieu le premier lundi de chaque mois à partir du 1<sup>er</sup> mars. On pourra ainsi se réconforter à l'aise avant de regagner nos maisons. Le concours de belote communal a eu lieu le lundi 8 mars et le concours cantonal se déroulera le lundi 10 mai...

Nous avons commencé l'année 1993 par l'Assemblée Générale qui s'est déroulée le jeudi 7 janvier à la Salle des Fêtes. Comme chaque année, il y a eu échange de vœux, paiement de la cotisation annuelle, galette des rois, projets, accueil des nouveaux retraités.

A bientôt.

**I. Goulay**

## Société de pêche d'Argentré

L'année 1992 aura été une année pleine d'activités, comme nous l'annoncions dans un précédent bulletin :

- mise en service d'une frayère de 2 800 m<sup>2</sup> au cours du 1<sup>er</sup> semestre.
- réalisation d'une pêcherie à la frayère de Pochard au 2<sup>e</sup> semestre.



# La vie des associations



Perches de 130 jours, longueur : 12 cm.

Les résultats d'alevinage pour 1992 sont les suivants :

Juin 1992 = 1 646 brochettons de 10 cm

Septembre 1992 = 5 250 carpeaux de 8 cm

Octobre 1992 = 3 212 perches de 12 cm.

Tous ces alevins ont été déversés sur les 15 km de rivière Argentré-Bonchamp.

Nous sommes heureux, car la vente des cartes de pêche est en augmentation. Espérons que pour 1993, il en sera de même, car sans ces revenus, nos activités se trouveraient limitées.

En plus de l'alevinage, l'objectif 1993 sera la mise en place de chicanes et d'échaliers pour faciliter le parcours des lieux de pêche.

Le Président  
M. Terrier

## L'école de Musique d'ARGENTRÉ – BONCHAMP en 1992-1993

Quelques chiffres :

- 210 élèves inscrits, de 5 à 65 ans,
- 1 jardin musical pour les 5-7 ans,
- 14 classes de solfège pour enfants, jeunes à adultes,



- 11 classes instrumentales pour tous niveaux (cours individuels d'instruments) : accordéon, clarinette, flûte traversière, guitare, orgue, piano, percussions, saxophone, trombone, trompette, tuba,
- 1 orchestre d'Harmonie de 51 participants,
- 1 ensemble vocal comptant actuellement une trentaine d'inscrits,
- 1 encadrement qualifié et compétent :
  - 1 directeur,
  - 12 professeurs.

### La Musique à ARGENTRÉ-BONCHAMP

Ce n'est pas seulement pour les enfants ou les jeunes, mais aussi pour les adultes !...

- cours de solfège spécifique adultes,
- cours d'instruments tous niveaux,
- chant choral avec l'ensemble vocal.

*Alors, pourquoi pas vous ?*

*N'hésitez plus, renseignez-vous en mairie !...*

### L'École de Musique en concert

Quelques dates :

**22 novembre** : audition Salle des Fêtes ARGENTRÉ.

**5 décembre** : animation repas des anciens ARGENTRÉ.

**6 décembre** : concert de l'Orchestre d'Harmonie au Théâtre de REDON (35).

**12 décembre** : concert de l'ensemble vocal à l'Église de BONCHAMP.

**9 janvier** : concert de l'Orchestre et de l'ensemble vocal à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET (50).

**31 janvier** : rassemblement d'Orchestres d'Harmonie à l'HUISSERIE.

**14 février** : concert organisé par les Amis de la Musique à la Salle des Fêtes d'ARGENTRÉ.

**3 avril** : concert à la Salle des Fêtes de BONCHAMP.

**21 juin** : fête de la Musique.

Une École de Musique Intercommunale, c'est unir nos forces à nos moyens (techniques, financiers, humains) pour un meilleur service auprès de tous. C'est faire une école plus vivante, plus dynamique pour embellir par la musique la vie de nos communes...

### L'association des Amis de la Musique d'ARGENTRÉ – BONCHAMP en 1992-1993

C'est :

- une soixantaine d'adhérents, regroupant parents d'élèves, élèves et Amis de l'École de Musique,



- une bourse aux livres organisée en début d'année scolaire, permettant aux adhérents de vendre ou acheter des manuels de solfège,
- l'achat de 2 nouveaux instruments pour l'École de Musique,
- la location d'instruments (clarinettes, saxophones, trombone, tuba) à 7 familles adhérentes,
- la prise en charge du transport par car lors des déplacements de l'orchestre (REDON - SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET),
- l'organisation des concerts de l'École de Musique,
- enfin, et surtout, le désir de faire accéder le plus grand nombre d'entre nous au monde merveilleux de la musique. Que ce soit en jouant d'un instrument, en chantant, ou tout simplement en participant aux concerts...

## Cyclo Sport

Lors de l'Assemblée Générale du club le 23 octobre dernier, le Cyclo Sport Argentré comptait 36 licenciés, après sa troisième année d'existence.

Au cours de l'année écoulée, diverses manifestations se sont déroulées, notamment la galette des rois.

**Le brevet UFOLEP le 24 mai** qui a réuni 130 participants venant de 17 clubs différents et au cours duquel le club de Bonchamp a conservé son challenge acquis l'année précédente.

Une sortie à **Saint-Fraimbault-sur-Pisse** a regroupé une douzaine de familles pour un pique-nique sous un soleil éclatant et dans un cadre touristique.

Pour clore la saison, le club a organisé sa soirée cyclo avec un vif succès et dans une ambiance sympathique.

Une nouvelle saison a commencé avec la participation au Téléthon le 6 décembre à LAVAL.

Cette année, une nouveauté, un circuit commun, plus court, avec la possibilité de choisir sa distance a été mis en pratique de décembre à février. Les circuits habituels ont repris le 28 février 1993 en prévision des cinq challenges UFOLEP de la saison et de la BERNARD HINAULT qui a

vu la participation cette année de quatre membres du club avec un souhait pour l'année à venir d'une dizaine de participants.

Bienvenue pour la saison 92-93 à tous les licenciés et les nouveaux qui souhaitent sillonner les routes mayennaises.

*Le Président*  
**M. Galisson**

## U.S. Argentré

### UN PEU D'HISTOIRE SPORTIVE LOCALE

*Nous vous proposons quelques brides de l'histoire sportive locale.*

*Cette rubrique pourrait faire l'objet dans les prochains bulletins d'une rétrospective plus pointue de chaque sport.*

*Aussi, si vous êtes en possession de photos ou documents du passé de l'une ou l'autre section, prenez contact avec les responsables.*

### DU DRAPEAU D'ARGENTRÉ... À L'UNION SPORTIVE D'ARGENTRÉ

C'est le 25 août 1939 qu'est créée l'association "Le Drapeau d'Argentré" pour "*développer par la préparation militaire, l'emploi rationnel de l'éducation physique, de la gymnastique, du tir et des sports, les forces physiques et morales des jeunes gens, de préparer au pays des hommes robustes et de vaillants soldats et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité.*"

Son siège social était fixé à l'école Saint-Cyr et elle était administrée par Messieurs François BRISARD, maire, président d'honneur, René BELLANGER, président, Louis BUISSON et Théotime PERRIER, vice-présidents, Adrien TRETON, trésorier et André GUYARD, secrétaire.

Après la guerre, cette association donnera le jour à la section football qui errera de terrains en terrains avant de se stabiliser sur l'actuel terrain d'honneur.

Parmi les différents stades fréquentés : l'actuel lotissement de la poste ou la prairie de Mouette, actuel plan d'eau. Ses heures de gloires, la section football les connaîtra au cours des années 84 à 87 avec la participation au championnat régional.

C'est aussi sous le "Drapeau d'Argentré" que le tennis de table fera ses premiers pas et cela jusqu'en 1969 avec des périodes plus ou moins actives.

De 1951 à 1956, il s'agissait plutôt d'un sport loisir pratiqué entre argentréens.

De 1956 à 1959, ce fut une période de matchs amicaux avec les communes voisines, Soulgé, Vaiges, Louvigné, Bonchamp et Loverné.

De 1963 à 1969, elle participa au championnat départemental. Les matches se jouaient dans l'ancienne Salle des Fêtes.

# La vie des associations

En 1976, le tennis de table renaîtra au sein de l'Union Sportive Argentréenne sous l'impulsion de Monsieur Philippe BALOCHE.

## **Juin 1964, naissance de l'Union Sportive Argentréenne.**

En juin 1964, la section football du "Drapeau d'Argentré" devient "L'Union Sportive Argentréenne".

Elle est alors administrée par Messieurs René BRISARD, président, Édouard LONGUEVRE et Claude BEL-LANGER, vice-présidents, Marcel ANGOT, secrétaire, André DUBOIS, trésorier, Jean LEROUX, secrétaire-adjoint et Henri MÉZIÈRE, trésorier-adjoint.

Au cours des années, différentes sections seront créées du fait de l'arrivée sur la commune d'une population apportant des compétences nouvelles.

## **1970, création d'une section basket**

Le basket verra le jour en 1970 pour proposer une activité sportive féminine. Pendant une année, les joueuses s'entraîneront sur un terrain sablé et disputeront leurs rencontres de championnat à l'extérieur d'Argentré faute de terrain homologué.

Grâce à la création d'une aire sportive, à l'emplacement de l'actuelle salle des sports, les joueuses pourront se donner à leur sport favori jusqu'en 1978. En 1981, la section sortira de son sommeil avec une équipe de jeunes qui devra s'exiler pendant plusieurs années jusqu'à la création de la salle omnisport qui permettra le développement des sports en salle. C'est en 1989 que le basket argentréen accédera à la compétition régionale pour une année.

## **1973, la gymnastique rejoint l'Union Sportive Argentréenne**

La gymnastique est créée en 1970 et pratiquée sous les couleurs de l'Union Sportive Lavalloise. Les cours de gymnastique pour enfants sont dispensés par de jeunes argentréennes gymnastes adhérentes à l'U.S.L. dans un local de l'école Saint-Cyr.

En 1973, ce sport rejoint l'Union Sportive Argentréenne. Les travaux engagés à la salle des fêtes interrompent l'activité de la section qui reprendra son activité en 1977 sous la responsabilité de Monsieur DESNOS, kinésithérapeute.

En 1985, la section s'installera dans la salle omnisport ce qui permettra de proposer des activités plus variées aux enfants.

Cette année, les responsables envisagent d'animer des activités d'éveil pour les enfants de 3 et 4 ans.

## **1977, création d'une section athlétisme**

Féru d'athlétisme, Monsieur et Madame Dominique PERRIER et Monsieur Roger BLANCHARD décident d'apporter leur expérience aux jeunes argentréens.

— La section se classera 6<sup>e</sup> sur le plan départemental et obtiendra plusieurs titres départementaux (14 au cours de l'année 1981).

Cette section est actuellement en sommeil faute d'encadrants.

## **1979, création d'une section tennis**

La construction par la municipalité d'un terrain de tennis à proximité du plateau sportif conduit l'Union Sportive à la création d'une section tennis.

La responsabilité de la mise en place de cette section est confiée à Messieurs Guy BOURGUET, président, François DANEELS, secrétaire-trésorier, Madame ROUET et Messieurs DAIN, MAMET, PALVADEAU et Gabriel SABIN.

C'est en 1981 que la section s'est engagée en championnat, une compétition qu'il a fallu disputer au gymnase du Lycée Technique du fait de l'absence de salle.

Grâce à d'excellents résultats, le tennis argentréen accédait dès la première année en division supérieure puis l'année suivante en pré-régionale.

## **1983, année de l'autonomie de chaque section**

Jusqu'à cette date, les différentes activités sportives proposées aux argentréens étaient gérées par un seul conseil d'administration.

Les finances provenaient en grande partie des tournois nocturnes de football organisés avec les concours des bénévoles des différentes sections alors créées : football, basket, athlétisme, gymnastique, tennis, tennis de table et cyclotourisme.

Face aux spécificités de chaque section, il était décidé en 1983 de créer, au sein de l'Union Sportive, des sections spécifiques avec conseils d'administration autonomes.

Quant au conseil d'administration de l'Union Sportive Argentréenne, il serait formé de délégués de chacune des sections.

## **1985, création d'une section volley**

Désireux de faire partager la passion qu'il vouait à leur sport favori, le volley, et de le pratiquer sur leur commune, un petit groupe d'Argentréens lance cette activité sportive qui connaîtra d'excellents résultats dans les compétitions et permettra à la section de s'octroyer définitivement le trophée de la coupe de la Mayenne grâce à trois victoires successives en finale.

La saison 1992-1993 sera celle de l'expérience régionale, une riche expérience devenue nécessaire après une trop longue domination du championnat départemental.

## **1987, dernière née... la section bicross**

C'est en juillet 1987 que cette jeune section a vu le jour à Argentré.

La première course eut lieu le 18 septembre 1988 et permit l'homologation d'une piste qui pour mieux répondre aux besoins des pilotes a été améliorée à plusieurs reprises grâce au dynamisme d'une équipe managée par son président Monsieur Gabriel SABIN.

## **BASKET :**

*Président :*

**LEUDIÈRE André**  
2, rue de Bellevue  
*Tél. 43 37 32 53*

## **BICROSS :**

*Président :*

**SABIN Gabriel**  
9, rue des Bossards  
*Tél. 43 37 30 61*

## **FOOTBALL :**

*Président :*

**DORGÈRE André**  
6, rue des Demoiselles  
*Tél. 43 37 33 17*

## **GYMNASTIQUE :**

*Présidente :*

**DRUET Sylvie**  
Le Champ de la Vigne  
*Tél. 43 37 33 60*

## **UNION SPORTIVE :**

*Président :*

**DORGÈRE André**

*Vice-Président :*

**DAVOUST Marcel**

*Secrétaire :*

**GROUSSARD Jean-Louis**

*Secrétaire-Adjointe :*

**DRUET Sylvie**

*Trésorier :*

**MOUSSAY Jean-Yves**



## **TENNIS DE TABLE :**

*Président :*

**DAVOUST Marcel**  
Le Champ de la Vigne  
*Tél. 43 37 35 85*

## **TENNIS :**

*Président :*

**FROISSARD Noël**  
La Huberdière  
*Tél. 43 02 23 78*

## **VOLLEY :**

*Président :*

**DESNOS Jacques**  
Chemin des Rochers  
*Tél. 43 37 38 68*

# Argentré et l'agglomération Lavalloise

## Argentré et l'agglomération lavalloise

Le recensement général de la population, réalisé en 1990, a permis une photographie complète de chaque commune et a apporté de précieux renseignements sur :

- la population (âge, profession, ménages, ...),
- les logements (nombre, statut d'occupation, âge, confort, ...),
- l'emploi (nombre, nature, ...).

Beaucoup de ces chiffres ont été présentés dans la presse au fur et à mesure de leur dépouillement, depuis 2 ans.

Au moment où il est beaucoup question d'intercommunalité (Ouest-France s'en est largement fait l'écho durant les fêtes de Noël), il paraît intéressant de faire ressortir certaines données pour mieux connaître Argentré et sa position dans l'agglomération lavalloise.

## Quelques rappels ou précisions sur la population argentréenne

Elle représente 2 177 habitants :

- soit 318 de plus qu'en 1982
- et 915 de plus qu'en 1975.

Le nombre de logements en résidence principale (qui correspond au nombre de ménages) est de 665.

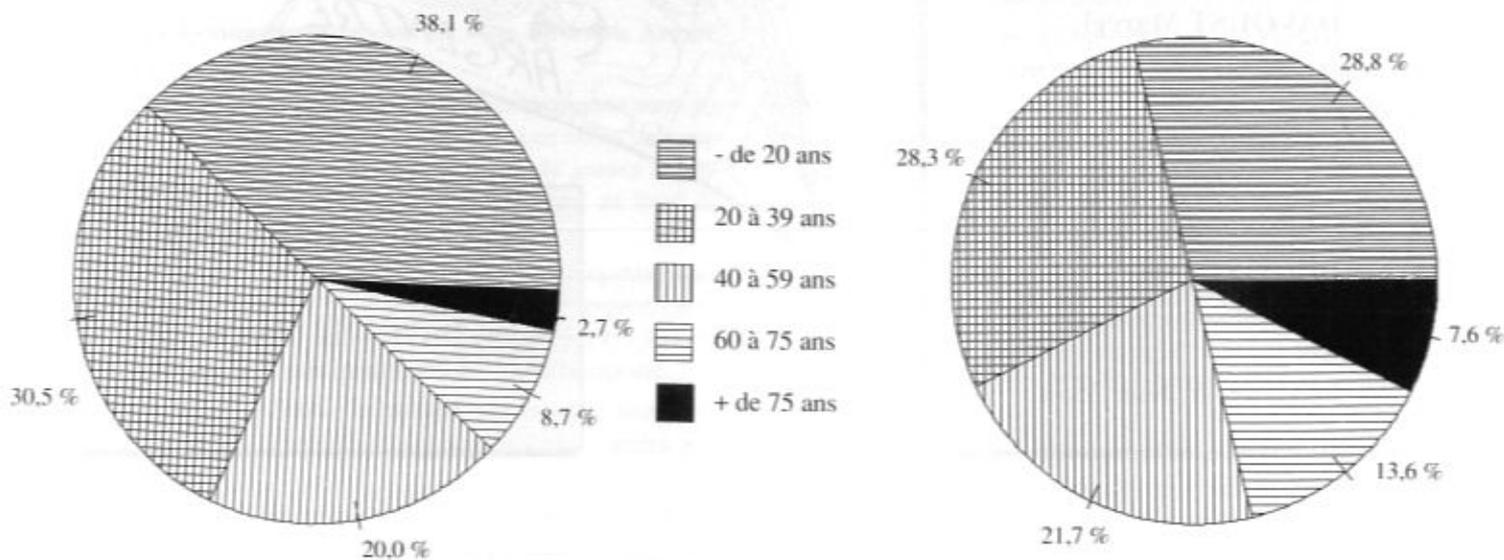
- soit 120 de plus qu'en 1982
- et 300 de plus qu'en 1975.

72 % des ménages sont propriétaires de leur logement contre 60 % pour l'ensemble du département.

La moitié des ménages possèdent 2 voitures ou plus (46,6 %) contre 30 % pour l'ensemble du département.

Ces quelques chiffres démontrent, s'il en était encore nécessaire, le fort développement de notre commune notamment dans la période 1975-1982, par le biais de l'accession à la propriété.

Conséquences du développement récent : une population jeune, comparée à celle du département de la Mayenne.



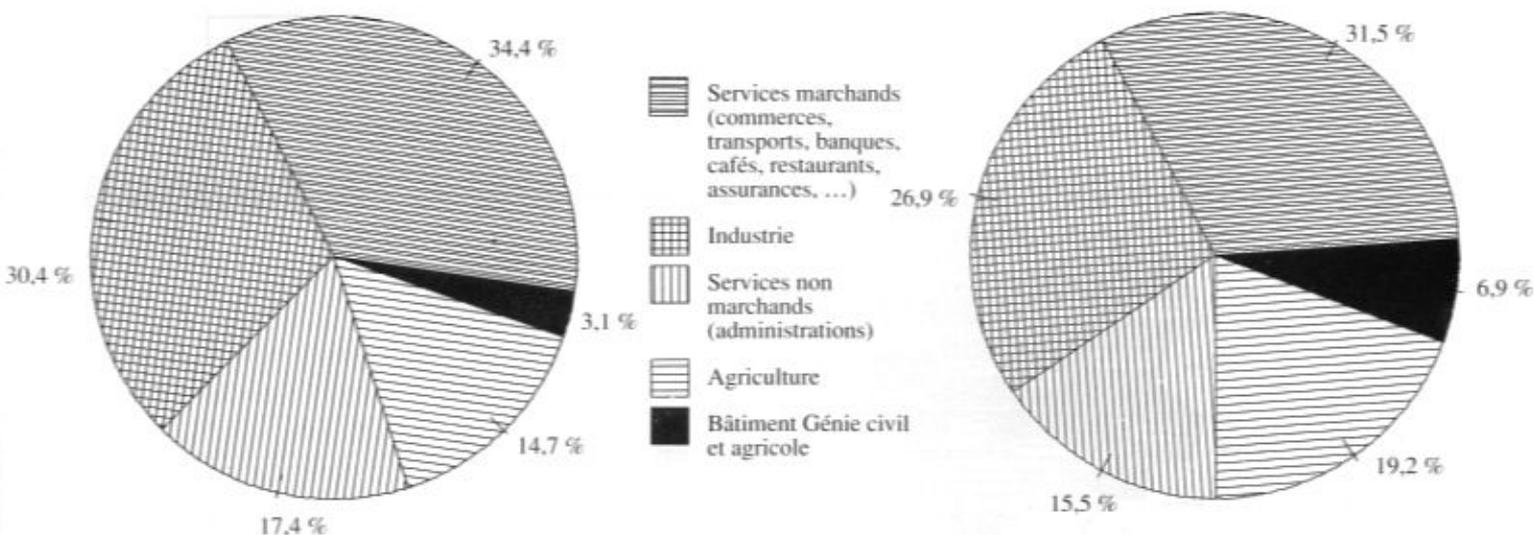
Les moins de 20 ans représentent 38 % de la population contre 29 % pour l'ensemble du département.

La population active d'Argentré approche de 1 000 personnes soit environ 46 % de la population (la même proportion que pour l'ensemble du département).

A noter que dans la population active sont comptabilisées les personnes ayant un emploi, les chômeurs, les militaires du contingent.

Environ 900 personnes ont un emploi et parmi elles 80 % sont salariées, contre 73 % en moyenne départementale.

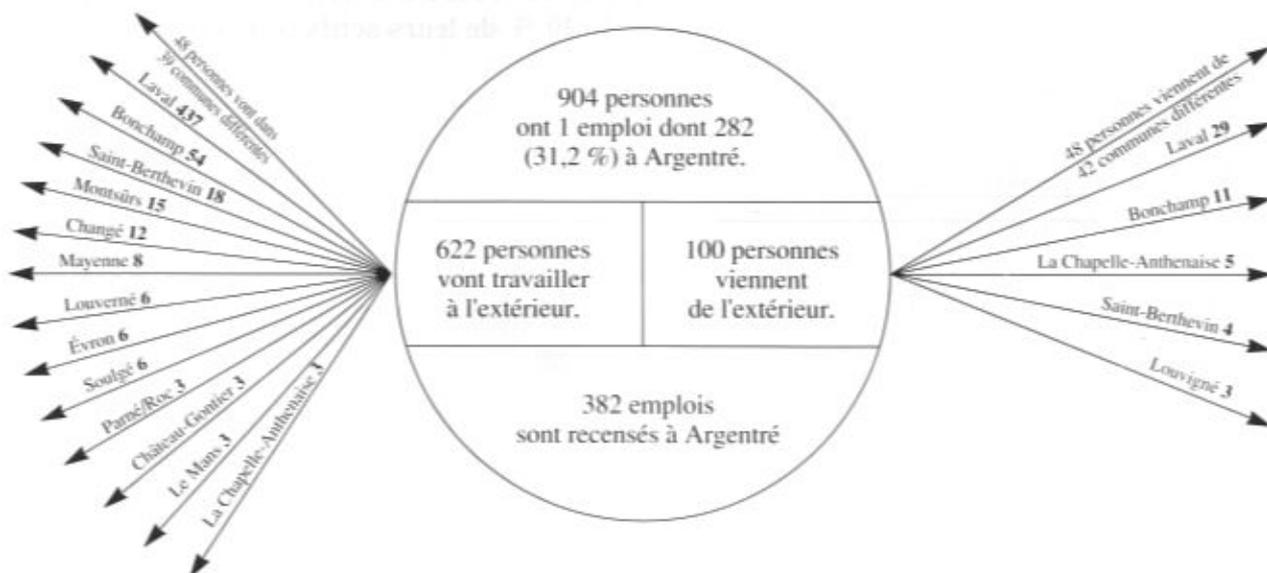
Les cartes suivantes montrent la nature des activités qu'exercent les habitants d'Argentré et l'ensemble des Mayennais.



Une proportion plus importante d'argentréens travaille dans l'industrie et les services marchands comparativement à l'ensemble du département.

A l'inverse, et malgré la superficie importante de la commune, une proportion moindre dans l'agriculture.

### Des chiffres indispensables pour nous aider à mieux comprendre la situation d'Argentré dans l'agglomération de Laval : Les déplacements quotidiens domicile-travail



Parmi les 622 personnes allant travailler à l'extérieur : 70 % vont à Laval.

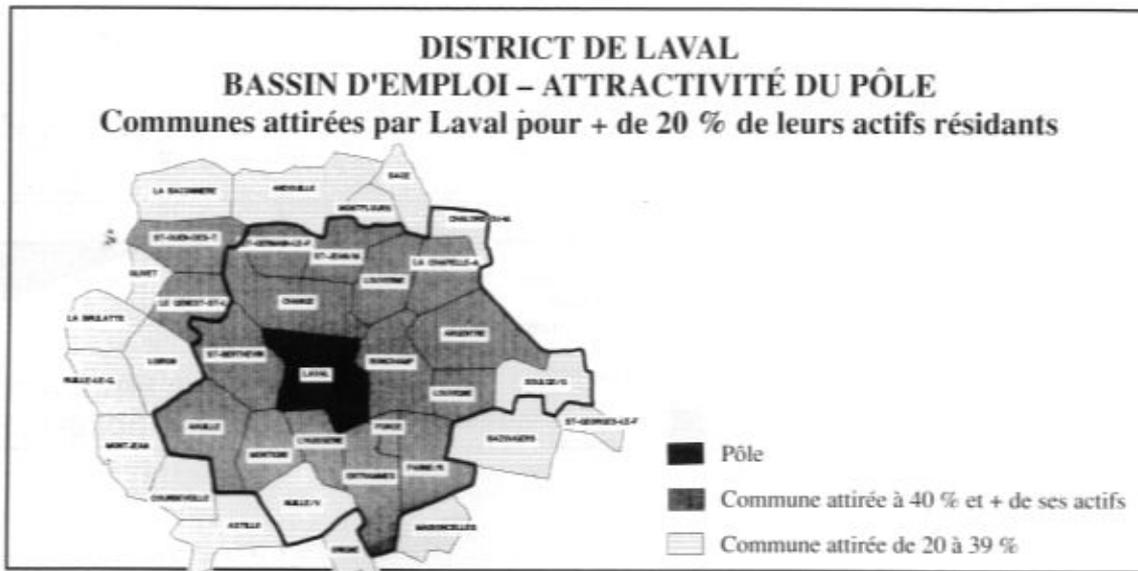
Parmi les 100 personnes venant travailler à Argentré, plus de la moitié vient de l'agglomération lavalloise.

Ces chiffres, comme ceux concernant la population, montrent l'attractivité, qu'exerce Laval sur notre commune, mais nous ne sommes pas les seuls, et une analyse sur l'ensemble des communes de l'agglomération apporte les mêmes conclusions.

# Argenté et l'agglomération Lavalloise

## Quel territoire constitue l'agglomération lavalloise ?

Les chiffres relatifs aux déplacements quotidiens contribuent à y répondre.



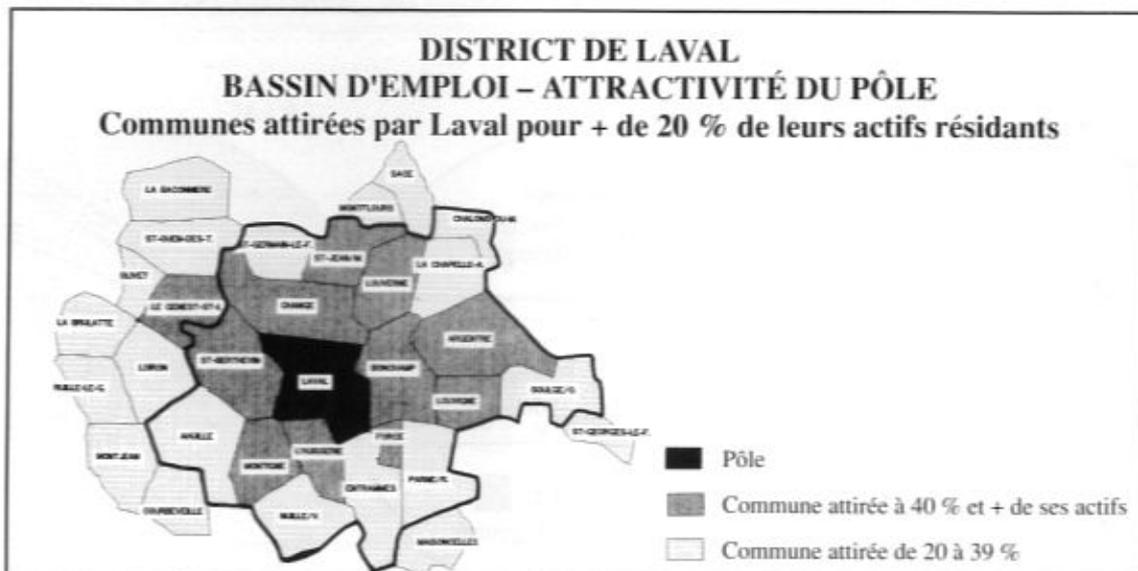
Pour 35 communes, 20 % au moins des actifs y résidant, vont travailler à Laval.

Pour 17 communes (dont 15 du district), 40 % au moins des actifs y résidant vont travailler à Laval (en grisé sur la carte).

Parmi les 36 700 personnes résidant sur le district, 71 % trouvent leur travail à Laval.

La carte du bassin d'emploi de Laval fait apparaître des limites très proches entre celles du district (traits forts) et les communes où 40 % au moins des actifs vont travailler à Laval.

Déjà en 1982 :



Pour 29 communes, 20 % au moins des actifs y résidant allaient travailler à Laval.

Pour 11 communes, 40 % au moins des actifs y résidant allaient travailler à Laval (en grisé sur la carte). Argenté en faisait déjà partie.

Comme le faisait justement remarquer un journaliste de Ouest-France le 30 décembre dernier, les navettes domicile-travail représentent "un indicateur intéressant, car qui dit déplacement quotidien à Laval pour l'emploi dit aussi chalandise, scolarité des enfants, loisirs, ...".

Un critère important à ne pas négliger lors des discussions qui vont se dérouler en 1993 pour définir la ou les meilleures structures intercommunales à mettre en place ; une chose est déjà certaine, où que nous habitons dans le bassin d'emploi de Laval, nous sommes tous dans la même agglomération lavalloise et nous y avons de nombreux centres d'intérêt communs.

A. Marsollier

# Informations diverses

## ANALYSE NITRATES :

Numéro analyse : 930635 prélevée le 19-01-93.  
Nom du point de prélèvement : Captage Montroux Argentré.  
Taux de nitrates (en mg/l) : 44,5  
Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

## LA POSTE

Receveur : Y. BOUVET - Tél. 43 37 30 53

Guichet : L. CARRIL - M.F. BOUVET - Tél. 43 37 30 00

### BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30  
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

### COURRIER (heures des levées) :

Lundi au vendredi 18 h 30  
Samedi 12 h 30

## PERMANENCES ET DIVERS

### Permanences des élus :

M. DESCOTTES le jeudi, sur rendez-vous de 16 h 30 à 18 h 30  
M. TRIQUET les mardi et vendredi de 11 h 00 à 12 h 00  
M. LEFORT le lundi de 11 h 00 à 12 h 30  
M. LEVEILLE le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00  
M. FOUGERE le lundi de 17 h 00 à 18 h 00  
M. MARSOLLIER le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

### Heures d'ouverture du secrétariat de la mairie :

Tél. : 43 37 30 21

Lundi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00  
Mardi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00  
Mercredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00  
Jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 Fermé au public l'après-midi  
Vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

### Permanence de l'assistance sociale :

Tél. : 43 37 37 34

Le Centre est ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 00  
et de 13 h 30 à 17 h 15.

L'assistant social, **Monsieur LEMAITRE**  
assure une permanence  
tous les mardis de 9 h 30 à 12 h  
ou sur rendez-vous.

## ETAT CIVIL

### Naissances :

04-07-92 - RIBOLLET François - 3, rue des Rochers  
26-07-92 - LEROY Marion - 10, rue François Brisard  
10-09-92 - BENOIS Gwendoline - 26, rue des Sports  
13-09-92 - LE COQ Quentin - Domaine de la Porte  
23-09-92 - CHAUVIN Thibaud - La Gasnerie  
27-10-92 - POIRIER Antoine - "Les 4 Vents", Chemin du Verger  
13-11-92 - MIQUEL Danie  
01-12-92 - LENAIN Amandine - La Grande Mouillère  
02-12-92 - BRAVIN Kévin - 4, Hameau du Palis  
04-12-92 - POMMIER Lionel - 26, rue des Fauvettes  
04-12-92 - LE TOURNEURS DU VAL Albane - Grenusse

### Mariages :

27-06-92 - Frédéric POTEL et Corinne SANTACRUZ  
08-08-92 - Gilles MORAND et Myriam LAVENIER  
29-08-92 - Pascal LANCELIN et Nathalie VANNIER  
29-08-92 - Jean-Marc DESFORGES et Laurence HOUDAYER

### Décès :

09-07-92 - RENARD Fernand - 19, rue du Vallon  
25-08-92 - NIRLO Marie - 16, rue des Acacias  
25-09-92 - CHEVALLIER Joseph - La Courbe  
12-10-92 - GUESDON Marie-Louise, épouse SEVIN  
4, rue de Bel-Air  
15-10-92 - GROUSSARD Marie-Claude, épouse PAUMARD  
Grand-Grenusse  
02-12-92 - LEVEILLÉ Jean-Baptiste - 7, rue de Bellevue



# NUMÉRO UNIQUE D'APPEL DE VOS SAPEURS-POMPIERS

## Comment donner l'alerte ?

### 1 – Composer le 18 :

FRANCE TÉLÉCOM achemine tous les appels émanant des communes mayennaises en un point unique dénommé Centre de Traitement des Alertes (C.T.A.). Ce centre, placé sous l'autorité du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est à l'écoute 24 heures sur 24. Il est également chargé de transmettre l'alerte au Centre de Secours territorialement compétent et de suivre les opérations.

**Attention :** le 18 est converti automatiquement en un numéro à 8 chiffres. Cette opération prend quelques secondes pendant lesquelles le message suivant est diffusé par FRANCE TÉLÉCOM : "Vous avez demandé les Sapeurs-Pompiers, ne quittez pas". Surtout ne raccrochez pas, vous perdriez trop de temps.



### 2 – Indiquer clairement avec calme :

- a) *La nature de l'événement*
  - feu, accident de la route, inondation, etc.
- b) *Les facteurs aggravants ou annexes*
  - nombre de victimes, nombre de véhicules, présence de matières dangereuses, risques d'effondrement, etc.
- c) *La localisation précise*
  - rue et numéro, route (n° des voies), carrefour, commune, lieu-dit, point de repère particulier, l'étage, le nom du sinistré.
- d) *Votre identité, le numéro de téléphone utilisé même s'il s'agit d'une cabine publique.*
- e) *Ne raccrochez jamais le premier.*
- f) *Dans la mesure du possible, lorsque le lieu du sinistre est éloigné de la voie principale, dépêcher quelqu'un pour guider les secours.*



**Nota :** Dans un avenir proche, le Centre de Traitement de l'Alerte sera doté d'un système permettant l'identification du numéro téléphonique de l'appelant et de localiser les auteurs d'alertes non motivées.

# LA GESTION CENTRALISÉE DE L'ALERTE

## COHÉRENCE, SIMPLICITÉ, EFFICACITÉ

### Appel des Secours

---

2 opérateurs, Sapeurs-Pompiers spécifiquement formés à cette tâche, et un chef de salle (Sous-Officier) donnent une réponse immédiate 24 heures sur 24 à vos appels.

### Traitement de l'alerte

---

Pour mettre en œuvre les moyens adaptés et disponibles les plus proches de l'événement, l'opérateur vous posera un certain nombre de questions. Ce n'est pas du temps perdu car il saisit simultanément sur ordinateur vos réponses.

L'ordinateur en quelques fractions de secondes recherche et propose les moyens en hommes et matériels effectivement disponibles et adaptés.

### Alerte des Sapeurs-Pompiers et des autres services publics ou privés

---

L'opérateur valide ou modifie (car l'ordinateur ne réfléchit pas et reste soumis à la volonté humaine) ce que lui propose le système de gestion de l'alerte.

En quelques microsecondes, la radio reliée à l'ordinateur déclenche les appels sélectifs individuels (BIP-BIP) et (ou) la sirène du ou des centres territorialement disponibles et compétents.

Simultanément, un message s'inscrit sur imprimante aux Centres de Secours.

Le C.T.A.(\*) est en liaison avec les autres services publics ou privés, selon les circonstances, il les informe ou demande l'engagement de leurs moyens (SAMU, SMUR, POLICE, GENDARMERIE, EDF, GDF, SERVICES DES EAUX, AMBULANCIERS PRIVÉS, ENTREPRISES DE LEVAGE, D.D.A.S.S., D.R.I.R.E., etc...).

### Départ des Sapeurs-Pompiers

---

Dès leur arrivée au Centre de Secours, les Sapeurs-Pompiers confirment au C.T.A. leur présence en nombre et qualité.

Ils signalent par voie radio leur départ en direction du sinistre en répétant la nature de l'intervention et sa localisation précise.

### Suivi des opérations

---

La liaison entre les Sapeurs-Pompiers et le C.T.A. est établie par voie radio. Le chef de détachement signale son arrivée sur les lieux du sinistre et immédiatement confirme ou infirme la nature de l'opération et son importance.

Deux possibilités de gestion peuvent être mises en œuvre :

- les moyens engagés sont suffisants : le C.T.A. gère l'opération.
- les moyens engagés sont insuffisants : le Chef de détachement adresse par voie radio sa demande de renfort au C.T.A. Celui-ci déclenche le ou les Centres de Secours les plus proches et la gestion est alors confiée au CODIS 53 (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours).

### Rôle du CODIS

---

Le CODIS coordonne les moyens relevant du S.D.I.S. et informe les autorités locales, départementales et nationales (Maire, Préfet, Président du Conseil Général, Ministre chargé de la Sécurité Civile).

(\*) C.T.A. : Centre de Traitement de l'Alerte.

# CALENDRIER DES FÊTES

## ANNÉE 1993

- 3 avril Seconde audition École de Musique à Bonchamp
- 16 avril Présentation spectacle Animation Argentré
- 12 avril Course cycliste "Circuit des fours à chaux" O.C.C. Laval
- 17 avril Soirée choucroute de l'Amicale Laïque
- 24 avril Tournoi de basket
- 24 avril Soirée du tennis de table
- 9 mai Commémoration de la Victoire de 1945
- 10 au 22 mai Tournoi de tennis dames
- 22 au 29 mai Tournoi de football en semi nocturne
- 30 mai Profession de foi
- 31 mai au 13 juin Grand prix des jeunes tennis ligue des Pays de la Loire
- 12 juin Fête de fin d'année de l'École Saint-Cyr – Sainte-Julitte
- 13 juin Rallye Pédestre Familles Rurales Association Argentré
- 13 juin Sortie cyclotourisme
- 20 juin Fête de plein air Amicale Laïque
- 21 juin Fête de la Musique
- 26 juin Interquartiers de l'U.S. Argentré
- 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet Tournoi interne de tennis
- 2 et 3 juillet Retour officiel du jumelage en Allemagne signature de la Charte
- 3 juillet Comice agricole cantonal
- 9, 10 et 11 juillet Spectacle nocturne animation Argentré
- 11 juillet Concours de pêche de la société de pêche
- 17 juillet Soirée du bicross
- 30 août au 12 septembre Tournoi de tennis messieurs
- 4 septembre Journée du foyer des jeunes
- 11 septembre Concours de pétanque Amicale Laïque
- 18 septembre Course promotionnelle de bicross en semi-nocturne
- 24 septembre Assemblée Générale Amicale Laïque
- 2 octobre Soirée choucroute École de Musique à Bonchamp
- 10 octobre Journée paroissiale Argentré – Soulgé – Louvigné
- 16 octobre Soirée du Cyclo-Sport
- 17 octobre Après-midi familial club du 3<sup>e</sup> age
- 22 octobre Assemblée Générale du Cyclo-Sport
- 23 et 24 octobre Week-end des classes "3"
- 6 novembre Soirée de l'Amicale Laïque
- 7 novembre Commémoration de l'Armistice
- 14 novembre Après-midi familial École Saint-Cyr – Sainte-Julitte
- 19 novembre Assemblée Générale Familles Rurales Association Argentré
- 28 novembre Concert de l'École de Musique
- 4 décembre Repas du Centre Communal d'Action Sociale
- 11 décembre Fête de la Sainte-Barbe
- 12 décembre Concert de la chorale Église d'Argentré
- 17 décembre Soirée de Noël École Saint-Cyr – Sainte-Julitte
- 18 décembre Arbre de Noël de l'École Publique
- 31 décembre Nuit de la Saint-Sylvestre du football

## **DERNIERE MINUTE**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du lundi 29 mars, le problème de la pêche au plan d'eau a été évoqué.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que quelques pêcheurs ont vu de très gros poissons (*autour 1,50 mètre de long pour un poids de 20-30 kg, selon certains*) et qu'ils semblent être la cause des faibles prises de ce début d'année. D'où viennent ces gros poissons ? Mystère.

En accord avec le Comité de Gestion du plan d'eau, il a été décidé de vider le plan d'eau à partir du vendredi 9 avril de telle sorte que, dans la matinée du samedi 10, on puisse sortir ces poissons indésirables.



Argentine

Bulletin Municipal

---

---

---

---